



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

NLD/EK

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2020 DST 104

OBJET : ETANG DE SAINT-MATHURIN – pollution aux cyanobactéries

Levée de toute restriction d'usage

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la circulaire DGS/SD 7 du 4 juin 2003,

Vu l'arrêté du Maire 2020 DST 52 en date du 12 juin 2020,

Considérant que les résultats d'analyse d'eau de l'étang de Kermélo, en date du 14 octobre 2020 et transmis le 30 octobre 2020 par Lorient agglomération, démontrent que la concentration en cyanobactéries est repassée sous le seuil d'alerte ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté 2020 DST 52 est abrogé.

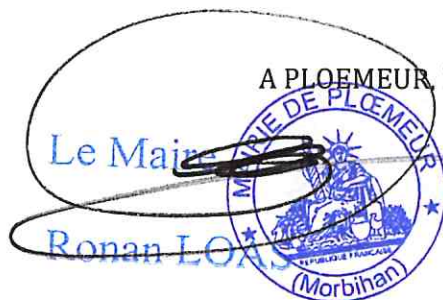
Article 2 : à compter de ce jour, les interdictions temporaires, de baignade et de consommation de poisson pour l'étang de Kermélo, sont levées.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le site concerné afin d'informer la population.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Madame la Responsable des services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

2 - NOV. 2020



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex